



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-052-2023-12

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience Département politique du médicament et des produits de santé

IDF-2023-12-21-00019 - Arrêté n° DOS/EFF/2023/130 portant modification de l'arrêté du 13 mars 1937 ayant autorisé la création de d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 3
IDF-2023-12-22-00040 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/122 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 6
IDF-2023-12-21-00021 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/126 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 9
IDF-2023-12-21-00024 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/127 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 12
IDF-2023-12-21-00022 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/128 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 15
IDF-2023-12-21-00020 - Arrêté n°DOS-EFF/2023/2023-129 portant modification de l'arrêté en date du 14 novembre 1946 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 18
IDF-2023-12-21-00025 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2023/133 portant autorisation de gérance d'une officine de après le décès de son titulaire pharmacie après décès (3 pages)	Page 21

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-21-00019

Arrêté n° DOS/EFF/2023/130 portant
modification de l'arrêté du 13 mars 1937 ayant
autorisé la création de d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/130

**portant modification de l'arrêté en date du 13 mars 1967
ayant autorisé la création de l'officine de pharmacie.**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 13 mars 1967 portant octroi de la licence n°92#000980 aux fins de création d'une officine de pharmacie sis à l'angle de la rue Annunzio et de l'avenue du Général de Gaulle à Meudon-la-Forêt (92360) ;
- VU** la demande en date du 30 novembre 2023 par laquelle Madame Delphine BOSSUT sollicite la modification de la licence n°92#000980 ;

CONSIDÉRANT que la Mairie de Meudon-la-Forêt a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune de Meudon-la-Forêt (92360) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de la licence de création n°92#000980 de l'officine dont Madame Delphine BOSSUT est titulaire, en date du 13 mars 1967, doit être rectifié en conséquence ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Madame Delphine BOSSUT est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 13 mars 1967, portant création de l'officine de pharmacie dont Madame Delphine BOSSUT est titulaire, est modifié comme suit,

Les termes :

« à l'angle de la rue Annunzio et de l'avenue du Général de Gaulle à Meudon-la-Forêt (92360) »

sont remplacés par les termes :

« 7 TER de l'avenue du Général de Gaulle à Meudon-la-Forêt (92360) »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-22-00040

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/122 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/122

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 23 octobre 2007 portant octroi de la licence n°75#001883 à la suite du transfert de l'officine de pharmacie du 5 rue de Palestro au 1 rue de Palestro à Paris (75002) ;
- VU** le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire en date du 16 février 2023 désignant le cabinet SELAFA MJA sis 102, rue du Faubourg Saint Denis à Paris (75010) en qualité de mandataire judiciaire en la personne de Maître Valérie LELOUP-THOMAS ;
- VU** le courrier en date du 07 novembre 2023 par lequel Maître Valérie LELOUP-THOMAS déclare la fermeture de l'officine de pharmacie sise 1 rue de Palestro à Paris (75002) dont Monsieur Elie OHAYON est titulaire, et restitue la licence correspondante à la suite de la cession des éléments d'actifs incorporels et corporels composant le fonds à SOMED SANTE ;

CONSIDÉRANT que le titulaire, représenté par Maître Valérie LELOUP-THOMAS du cabinet SELAFA MJA en qualité de mandataire judiciaire, déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 16 février 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité à compter du 16 février 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Elie OHAYON sise 1 rue de Palestro à Paris (75002) est constatée.

La licence n°75#001883 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-21-00021

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/126 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/126

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 10 mai 1943 portant octroi de la licence n°75#001226 à l'officine de pharmacie sise 128 boulevard Brune à Paris (75014) ;
- VU** la demande en date du 27 novembre 2023 par laquelle Monsieur Simon MAMAN déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 128 boulevard Brune à Paris (75014) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDÉRANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 1^{er} janvier 2024 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Simon MAMAN sise 128 boulevard Brune à Paris (75014) est constatée.
- La licence n°75#001226 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-21-00024

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/127 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/127

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 15 mai 1943 portant octroi de la licence n°75#001312 à l'officine de pharmacie sise 21 rue de Picpus à Paris (75012) ;
- VU** la demande en date du 27 novembre 2023 par laquelle Madame Lydia ANSALLEM déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 21 rue de Picpus à Paris (75012) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDÉRANT** que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 01 avril 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 01 avril 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Lydia ANSALLEM sise 21 rue de Picpus à Paris (75012) est constatée.
- La licence n°75#001312 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-21-00022

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/128 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/128

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 20 mai 1943 portant octroi de la licence n°75#001471 à l'officine de pharmacie sise 105 rue d'Alésia à Paris (75014) ;
- VU** la demande en date du 04 décembre 2023 par laquelle Madame Sabine ALLORY déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 105 rue d'Alésia à Paris (75014) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDÉRANT** que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 30 novembre 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 30 novembre 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Sabine ALLORY sise 105 rue d'Alésia à Paris (75014) est constatée.
- La licence n°75#001471 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-21-00020

Arrêté n°DOS-EFF/2023/2023-129 portant
modification de l'arrêté en date du 14 novembre
1946 ayant autorisé la création d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/129

**portant modification de l'arrêté en date du 14 novembre 1946
ayant autorisé la création de l'officine de pharmacie.**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 14 novembre 1946 portant octroi de la licence n°94#001837 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 45 rue des Ecoles à Villejuif (94800) ;
- VU** la demande en date du 24 novembre 2023 par laquelle Monsieur Jérémy ABTAN sollicite la modification de la licence n°94#001837 ;

CONSIDERANT que la Mairie de Villejuif (94800) a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune de Villejuif (94800) ;

CONSIDERANT qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de la licence de création n°94#001837 de l'officine de pharmacie dont Monsieur Jérémy ABTAN est titulaire, en date du 14 novembre 1946, doit être rectifié en conséquence ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Jérémy ABTAN est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 14 novembre 1946, portant création de l'officine de pharmacie dont Monsieur Jérémy ABTAN est titulaire, est modifié comme suit,

Les termes :

« 45 rue des Ecoles à Villejuif (94800) »

sont remplacés par les termes :

« 45 avenue Paul Vaillant Couturier à Villejuif (94800) »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 décembre 2013

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-21-00025

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2023/133 portant autorisation de gérance d'une officine de après le décès de son titulaire pharmacie après décès

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/133

portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-16, R. 4235-51, R. 5125-39 et R. 5125-43 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-007 du 14 avril 2023, publié le 21 avril 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'acte de décès n° 2147 ayant constaté le décès de Monsieur Régis, Jean-Marc LALEUF le 7 juillet 2022 ;
- VU** le contrat de gérance en date du 08 juillet 2022 conclu entre Monsieur Robert Bernard Serge LALEUF, représentant de la succession et Monsieur Olivier GOUAZÉ, pharmacien ;
- VU** l'acte de notoriété en date du 08 septembre 2022 établi sur la dévolution successorale ;
- VU** le courrier en date du 07 novembre 2022 de Madame Karine LALEUF et Madame Sophie LALEUF, légataires universelles de Monsieur Régis, Jean-Marc LALEUF qui mentionne la renonciation du titre de légataire particulier de Monsieur Robert Bernard Serge LALEUF dont l'enregistrement de la décision est en cours au Tribunal judiciaire de Versailles (78000) et qui confirme les termes du contrat de gérance d'une officine nommant Monsieur Olivier GOUAZÉ en qualité gérant après décès de l'officine sise Centre commercial des trois Fontaines à Cergy (95000) ;
- VU** L'arrêté N° DOS/EFF/OFF/2022/099 en date du 12 décembre 2022 portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire ;
- VU** la demande de prolongation déposée le 11 décembre 2023 par Monsieur Olivier GOUAZE, pharmacien, en vue d'être autorisé à gérer l'officine sise Centre commercial des trois Fontaines à Cergy (95000) suite au décès de son titulaire :
- CONSIDERANT** que Monsieur Olivier GOUAZÉ justifie être inscrit au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;
- CONSIDERANT** que Monsieur Olivier GOUAZÉ n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;

CONSIDERANT qu'après le décès d'un pharmacien, le délai pendant lequel son conjoint ou ses héritiers peuvent maintenir une officine ouverte en la faisant gérer par un pharmacien autorisé à cet effet par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ne peut excéder deux ans et peut être prorogé pour une période ne pouvant excéder un an en cas de situation exceptionnelle ;

CONSIDERANT que le contrat par lequel les légataires de Monsieur Régis, Jean-Marc LALEUF confient la gérance de l'officine à Monsieur Olivier GOUZÉ est conclu pour une durée de 12 mois et prendra fin le 08 juillet 2024 au soir ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Olivier GOUZÉ, pharmacien, est autorisé à gérer l'officine de pharmacie sise Centre commercial des trois Fontaines à Cergy (95000), suite au décès de son titulaire.

ARTICLE 2^e : La présente autorisation prendra fin le 08 juillet 2024 au soir.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PERUS